



Accueillir un enfant pour soin médicaux

Par **arramis**, le **02/06/2010** à **12:51**

Bonjour,
ma petite niece de 7 an est malade je voulais l'accueillir pour quelle puisse faire son opération . je travaille est ce que les frais hospitalier peuve etre prise en charge par mon assurance, en plus quelles sont les demarches à faire
merci

Par **chris_idv**, le **02/06/2010** à **16:10**

Bonjour,

La Sécurité Sociale ne prend en compte que les dépenses de santé:

- 1) de l'assuré (vous)
- 2) de l'éventuelle conjointe de l'assuré
- 3) de leurs éventuels enfants (génétiques ou adoptés)

Si votre nièce n'est pas française vous pouvez néanmoins l'accueillir et la faire opérer en France, mais vous serez alors personnellement redevable de la facture correspondant aux soins médicaux, ce qui représente souvent des sommes très importantes.

Je vous suggère de vous rapprocher d'associations médicales qui peuvent dans certains cas intervenir à titre humanitaire.

Cordialement,